

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.05.02 Convocation du 23.05.02

Compte rendu affiché 3 juin 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : CENTRE NAUTIQUE :
Droits d'Entrée.**

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes ZULLI, DURAND, M. CHRETIN, Mme DESVIGNES, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

M. POINT par M. GONDELAUD - M. FERNANDES par Mme BERRA Mme PERRIN par M. FAURE - M. MACHURAT par M. BELLOT.

Absents représentés :

Absent excusé : M. MEYER.

Nombre de conseillers	
en exercice : 29	
présents : 24	
votants 27	

Monsieur le Conseillers Municipal délégué explique que la Commission "Piscine" a confirmé, le 7 mai 2002, les tarifs qui seront adoptés pour les entrées au Centre Nautique municipal durant la saison d'été 2002. Cette saison, pour des raisons techniques, s'étendra du 1^{er} juillet au 31 août 2002.

Il invite l'assemblée à adopter les tarifs, globalement en baisse de 1,6%, calculés sur des critères de simplification.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le budget communal 2002,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les propositions de la Commission "Piscine",
- Fixe, pour la saison d'été, les tarifs d'entrée au Centre Nautique comme suit :

ENTREES	
- 16 ans (et + 60 ans) Neuvilleois	⇒ 1,65 €
- 16 ans (et + 60 ans) non Neuvilleois	⇒ 2,70 €
+ 16 ans Neuvilleois	⇒ 2,55 €
+ 16 ans non Neuvilleois	⇒ 3,75 €
Carte 10 entrées - 16 ans (et + 60 ans) Neuvilleois	⇒ 11,30 €
Carte 10 entrées - 16 ans (et + 60 ans) non Neuvilleois	⇒ 18,00 €
Carte 10 entrées + 16 ans Neuvilleois	⇒ 18,00 €
Carte 10 entrées + 16 ans non Neuvilleois	⇒ 28,50 €
Divers	
Centres aérés :	
- Neuvilleois	⇒ gratuit
- non Neuvilleois	⇒ 0,75 €
Handicapés	⇒ gratuit
Etudiants de - 26 ans Neuvilleois	⇒ 1,65 €
Chômeurs neuvilleois	⇒ 1,65 €
ASI après-midi	⇒ 1,65 €
Comités entreprise adultes (minimum 50 billets)	⇒ 1,65 €
Perte de bracelet	⇒ 3,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toute opération relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 30 mai 2002

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 24 juin 2002

- de la publication le 25 juin 2002

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, 24 juin 2002

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,